



# **PRÉAMBULE**

Le plan d'action triennal s'inscrit dans le contexte de la *Politique culturelle* de la Ville de Québec. Ce plan sera actualisé annuellement.

Il présente et détaille les actions à entreprendre à l'échelle municipale. Les divisions de la culture, des loisirs et de la vie communautaire feront de même pour les arrondissements.

Ce plan d'action municipal comprend un volet d'actions existantes qu'il conviendra de consolider pour les rendre plus efficaces. Un second volet est composé d'actions à entreprendre au cours des prochaines années.

Les actions sont présentées ici en fonction des orientations et des objectifs de la *Politique culturelle* de la Ville de Québec.



# TABLE DES MATIÈRES

1.1	Augmenter la participation de la population à la vie culturelle	5
1.2	Faire du réseau des bibliothèques un instrument privilégié de développement culturel	5
1.3	Accroître les activités de communication	6
1.4	Bonifier le soutien aux organismes de loisir culturel	7
1.5	Encourager l'action bénévole	7
2.1	Renforcer l'assise du milieu professionnel	9
2.2	Appuyer la création et l'innovation	10
3.1	Consolider les bases de l'intervention en matière de patrimoine	12
3.2	Mieux faire connaître pour mieux préserver et partager	13
4.1	Stimuler le rayonnement culturel de la capitale	15
4.2	Favoriser l'ouverture et la diversité culturelle	15
4.3	Redécouvrir les premières nations	16
4.4	Accentuer l'offre en tourisme culturel	16
4.5	Célébrer notre histoire	16

# 1. Première orientation UNE CULTURE ACCESSIBLE

La participation à la vie culturelle, tant pour la communauté artistique que pour la population en général, doit être la finalité de la *Politique culturelle* de la Ville de Québec. Cet idéal incarne les valeurs de démocratie, de pluralisme et d'ouverture de la société québécoise que doit refléter sa capitale. Dans ce contexte, et tout en consolidant les acquis, la Ville de Québec prévoit concentrer ses énergies et ses ressources à l'atteinte de cinq objectifs précis.

# 1.1 AUGMENTER LA PARTICIPATION DE LA POPULATION À LA VIE CULTURELLE

# Actions à consolider

Maintenir et bonifier les programmes et mesures d'aide financière dédiés aux organismes professionnels et de loisir culturel œuvrant dans tous les arrondissements.	2005
Renforcer les mécanismes de concertation entre les arrondissements de façon à faciliter la circulation des œuvres et la présentation de spectacles, de produits et d'événements culturels à l'ensemble de la population.	2005
Poursuivre l'inventaire des œuvres d'art public dans tous les arrondissements, les faire connaître par des outils de communication appropriés et encourager les initiatives d'intégration de ces œuvres dans les projets de développement urbain.  Actions à entreprendre	2005
Mettre en place des mesures d'aide financière avec les partenaires du milieu pour faciliter l'accès aux arts et à la culture aux personnes à faible revenu.	2005
Dresser un portrait des équipements de diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire, identifier les interventions prioritaires et les appliquer.	2006
Établir une table de concertation culture-éducation dans le but d'inciter les réseaux scolaires et parascolaires à jouer un rôle plus important dans l'éveil des jeunes à la culture.	2006

# 1.2 FAIRE DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES UN INSTRUMENT PRIVILÉGIÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Mettre en œuvre le plan directeur de développement des bibliothèques : carte unique, système intégré de gestion documentaire et services techniques communs.	2005
Soutenir les programmes d'animation culturelle dans toutes les bibliothèques en ren- forçant le rôle de celles-ci comme lieux d'animation et de sensibilisation à la culture, aux arts et au patrimoine.	2005

# Actions à entreprendre

Regrouper dans un catalogue unique l'ensemble des collections présentes sur le territoire.	2005
Établir une plus grande collaboration avec les partenaires culturels, sociaux, scientifiques et éducatifs et resserrer les liens avec eux afin de créer des projets novateurs à offrir à la population.	2006
Mettre en place des mesures pour faire des bibliothèques de véritables outils d'intégration pour les communautés culturelles en établissant une concertation entre les arrondissements, les communautés culturelles et les services municipaux concernés.	2006

# 1.3 ACCROÎTRE LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Créer de nouveaux outils de promotion concrets et accessibles (Internet, imprimés communs) et accentuer les efforts de communication des services communs, des arrondissements et des intervenants culturels afin de mieux faire connaître les activités culturelles à l'ensemble de la population.	2005
Faire connaître la répartition des responsabilités entre les arrondissements et les services communs pour permettre aux citoyens et citoyennes et aux organismes de mieux se repérer dans l'organisation municipale.  Actions à entreprendre	2005
Mettre en place une table de concertation culture-communications à la Ville pour déployer une offre culturelle cohérente dans tous les arrondissements.	2005
Optimiser la circulation de l'information auprès de la population en incitant les organismes à mettre en commun leurs outils de communication.	2006

# 1.4 BONIFIER LE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE LOISIR CULTUREL

# Actions à consolider

Revoir et préciser les programmes et mesures visant la consolidation des organismes de loisir culturel notamment par :

- le recours à des ressources professionnelles;
- le maintien des compétences par des stages offerts aux formatrices et formateurs;
- l'accès à des lieux de pratique spécialisés.

# Actions à entreprendre

Établir un portrait global du loisir culturel sur le territoire de la ville en concertation avec les arrondissements pour définir un cadre d'intervention municipale comprenant, entre autres, des objectifs à atteindre et des mesures d'aide diversifiées.

Inciter les organismes de loisir culturel ayant développé une solide expertise dans leur domaine respectif à partager cette expertise et à déployer leurs activités dans les arrondissements qui le désirent.

Concevoir et mettre en place, de concert avec les arrondissements qui le désirent, des 2005

mesures financières permettant l'émergence de projets en loisir culturel.

# 1.5 ENCOURAGER L'ACTION BÉNÉVOLE

# Actions à entreprendre

Mettre en place un programme d'aide financière permettant l'accès à des sessions de formation et d'information aux personnes qui œuvrent bénévolement au sein d'organismes culturels.

Établir un mode de reconnaissance à l'échelle municipale afin que le rôle des bénévoles au sein des organismes culturels soit davantage reconnu.

2005

# 2. Deuxième orientation UNE VITALITÉ CULTURELLE SOUTENUE

La vitalité du milieu artistique et culturel de Québec ne se dément pas. Elle se manifeste, entre autres, par son excellence, son esprit innovateur et entrepreneurial, sa capacité de se renouveler ainsi que par la richesse et la diversité de l'activité artistique professionnelle. Qui plus est, les artistes, artisanes et artisans participent activement à l'épanouissement du loisir culturel et de la pratique amateur.

Cette vitalité doit être encouragée non seulement parce que l'apport de la culture et des arts à la société québécoise et à la communauté municipale a une valeur intrinsèque, mais aussi parce que, dans tous ses champs d'activité, la culture représente un des créneaux les plus porteurs de développement économique. L'apport de la culture à l'économie régionale est établi et documenté: l'investissement culturel est rentable et le dollar culturel contribue à diversifier les assises économiques de la capitale.

Il appartient à la Ville de Québec de contribuer, selon sa capacité financière et sa mission, au développement culturel pour en maximiser les retombées. Ce geste profitera à la communauté artistique, qui en vit, et aux générations montantes désireuses de demeurer à Québec ou de s'y établir de même qu'il assurera aux artistes, artisanes et artisans un milieu culturel qui réponde à leurs aspirations.

La Ville de Québec compte donc, en collaboration avec le milieu culturel et ses partenaires institutionnels, travailler à la réalisation de deux objectifs définis.

# 2.1 RENFORCER L'ASSISE DU MILIEU PROFESSIONNEL

# Actions à consolider

Conclure une entente triennale de développement culturel et obtenir une augmentation 2005 de la participation financière du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

D'ici à ce que la Ville puisse accorder les crédits nécessaires à la création du Conseil des arts, maintenir et améliorer les différents programmes d'aide réguliers suivants :

- programme d'aide au fonctionnement;
- programme de l'Entente de développement culturel;
- programme d'aide à l'acquisition d'ateliers d'artiste;
- programme de remboursement de la taxe sur les immeubles non résidentiels.

Revoir et préciser les programmes et les mesures d'aide visant la consolidation et le 2005 développement des organismes et des entreprises culturelles.

Poursuivre et améliorer les mécanismes de concertation entre les services communs et les arrondissements pour optimiser l'intervention de la Ville à l'occasion d'événements spéciaux.

Conclure un protocole d'entente avec le Conseil de la culture de la région de Québec, mandatant ce dernier pour formuler des avis concernant :

- les orientations et les priorités de développement culturel et professionnel;
- la révision des programmes d'aide financière actuels;
- la définition de nouveaux programmes d'aide.

Identifier de nouveaux partenaires avec lesquels la Ville pourrait établir des ententes de collaboration.

2006

2005

## 2.2 APPUYER LA CRÉATION ET L'INNOVATION

Bonifier les mesures d'aide aux organismes de la relève dans le but de contribuer à retenir les artistes à Québec.	2005
Maintenir la représentation de la Ville au sein des différents comités de réflexion et de travail concernant les industries culturelles.	2005

Concevoir et implanter, avec la collaboration des arrondissements qui le désirent, des	2005
mesures d'aide permettant de soutenir les initiatives qui reflètent les courants émergents	
de la jeune création.	

Inclure la création assistée par les nouvelles technologies dans les ententes de partenariat avec les instances gouvernementales, notamment avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

2006

# Troisième orientation UNE IDENTITÉ PATRIMONIALE AFFIRMÉE

Québec possède une identité patrimoniale unique et reconnue, mais qui, bien qu'elle soit souvent tenue pour acquise, n'est pas garantie. Il appartient aux autorités municipales et à la communauté de rester vigilantes et de prendre tous les moyens pour assurer la pérennité de cet héritage. Consciente d'une telle fragilité, la Ville convient de l'importance de conserver, de mettre en valeur et de développer le caractère patrimonial particulier de Québec. Pour ce faire, elle entend prendre des engagements clairs.

# 3.1 CONSOLIDER LES BASES DE L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

Bonifier les ententes existantes avec les différents partenaires, notamment le ministère de la Culture et des Communications du Québec, la Commission de la capitale nationale du Québec et l'Université Laval, tout en poursuivant le travail de concertation avec ceux-ci et les autres organismes intéressés à la mise en valeur du patrimoine.	2005
Poursuivre les recherches historiques et archéologiques amorcées dans les quatre arrondissements historiques – Beauport, Charlesbourg, Sillery et Vieux-Québec – et les quartiers anciens des arrondissements.	2005
Assurer une expertise professionnelle et technique dans les projets d'aménagement, de restauration ou de mise en valeur de propriétés publiques ou privées d'intérêt patrimonial.	2005
Poursuivre la collaboration financière, professionnelle et technique avec les organismes de protection et de mise en valeur du patrimoine.  Actions à entreprendre	2005
Créer un comité de travail formé de représentantes et représentants des services municipaux concernés et d'organismes œuvrant dans le domaine du patrimoine pour élaborer une première politique municipale en la matière, qui s'inscrira dans le processus de gestion du territoire et des ressources.	2005
Entreprendre une étude sur la commémoration municipale afin de mieux définir les orientations et les critères d'intervention en regard des autres acteurs qui réalisent également des activités de commémoration sur le territoire.	2005
Après évaluation des besoins communs des sociétés historiques, mettre en place des mesures d'aide financière et technique appropriées, notamment en ce qui a trait à la gestion de leurs archives et collections.	2005

# 3.2 MIEUX FAIRE CONNAÎTRE POUR MIEUX PRÉSERVER ET PARTAGER

Maintenir et améliorer les programmes de diffusion du patrimoine, d'interprétation et de commémoration destinés au grand public, qu'il s'agisse d'ouvrages de vulgarisation, de panneaux d'interprétation, de plaques commémoratives ou autres.	2005
Reconduire le partenariat avec le Conseil des monuments et sites du Québec dans le contexte de <i>L'Expérience photographique du patrimoine</i> , un programme international de sensibilisation des jeunes au patrimoine.	2005
Permettre aux jeunes de participer aux activités de l'Organisation des villes du patrimoine mondial, qui leur sont destinées.	2005
Compléter la description générale des fonds d'archives des anciennes municipalités et réaliser l'inventaire de leurs photographies et plans afin de les rendre davantage accessibles au public.  Actions à entreprendre	2005
Réseauter des lieux d'interprétation et des centres d'exposition de propriété municipale en réalisant des actions communes en matière de promotion et de formation.	2005
	2005
en réalisant des actions communes en matière de promotion et de formation.  Concevoir de nouveaux outils de sensibilisation au patrimoine pour la clientèle scolaire	

# 4. Quatrième orientation DES HORIZONS ÉLARGIS

Capitale de la Nouvelle-France, puis de l'Amérique du Nord britannique, ainsi que du Bas-Canada et du Québec, au carrefour de plusieurs courants d'influence, la ville de Québec est l'un des sites permanents de peuplement européen les plus anciens d'Amérique et le berceau de la civilisation française sur le continent. Québec est devenue un lieu symbolique de la culture québécoise. Cette dernière, avec l'apport des premières nations et des vagues successives d'immigrantes et d'immigrants, prend l'allure d'une fresque rappelant les femmes et les hommes qui lui ont forgé son caractère distinctif. Aujourd'hui et plus que jamais, la ville – second pôle d'immigration du Québec – se révèle une terre ouverte et accueillante.

Depuis la réforme urbaine de 2002, et à titre de capitale, Québec est entrée dans une ère nouvelle qui élargit les perspectives, entre autres dans le domaine culturel. La capitale affiche avec fierté et conviction ses racines. Elle échange sur la base de cette identité avec le plus grand nombre possible de cultures. Québec s'avère ouverte sur le monde, comme jamais elle ne l'a été. Pour continuer dans cette direction, la Ville entend agir en fonction de cinq objectifs stratégiques.

# 4.1 STIMULER LE RAYONNEMENT CULTUREL DE LA CAPITALE

Continuer à appuyer les initiatives qui favorisent les échanges et le réseautage entre les artistes et les organismes culturels de Québec et ceux des villes jumelées à Québec.	2005
Renforcer le positionnement de la Ville en assurant une représentation de celle-ci aux manifestations et aux rencontres nationales et internationales.	2005
Contribuer, en partenariat avec les autres instances gouvernementales, à des actions internationales qui mettent en valeur des organismes culturels et artistiques de la ville.  Actions à entreprendre	2005
Inclure les attraits patrimoniaux des quatre arrondissements historiques dans la stratégie de promotion culturelle et touristique de Québec.	2006
Élaborer une stratégie et un plan d'action auxquels pourraient être associés des partenaires publics et privés afin de favoriser les maillages avec les régions.	2007

# 4.2 FAVORISER L'OUVERTURE ET LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Faciliter la réalisation de projets tels les spectacles, les expositions, les circuits en lien avec des groupes ethniques, et ce, en complémentarité avec les principaux partenaires publics et privés.	2005
S'assurer de la présentation de l'événement municipal « Les cultures de la capitale » qui met en évidence les artistes de diverses origines ethniques.	2005

# 4.3 REDÉCOUVRIR LES PREMIÈRES NATIONS

# Actions à consolider

S'assurer de la participation des artistes de la nation huronne-wendate notamment à l'événement « Les cultures de la capitale » ainsi qu'aux festivités prévues pour le 400° anniversaire de Québec.

en **2005** 

2005

S'assurer de la représentation de la Ville au sein des comités qui œuvrent à la mise en valeur de la culture huronne-wendate.

# 4.4 ACCENTUER L'OFFRE EN TOURISME CULTUREL

# Actions à consolider

Maintenir une concertation constante et efficace entre les intervenants culturels et 2005 touristiques pour assurer un développement cohérent du tourisme culturel.

Optimiser les interventions du comité de travail existant afin de cibler les produits culturels ayant un potentiel touristique et inclure ceux-ci dans la gamme de produits offerts à la clientèle touristique.

2005

# Actions à entreprendre

Soutenir financièrement les organismes qui développent de nouveaux outils de promotion permettant de mieux faire connaître les produits culturels à la clientèle touristique.

2006

# 4.5 CÉLÉBRER NOTRE HISTOIRE

# Actions à consolide

Veiller à ce que les organismes responsables des diverses festivités s'associent au milieu culturel dans l'élaboration et la réalisation de leurs événements, notamment pour les célébrations entourant le 400° anniversaire de Québec.

2005

S'assurer que les organismes responsables des divers événements festifs, entre autres la Société du 400° anniversaire de Québec, étendent leurs activités dans tous les arrondissements intéressés.

2005

# Actions à entreprendre

Mettre en place un comité de travail municipal (services communs et arrondissements) qui verra à dresser, tenir à jour et diffuser un calendrier des événements à venir : le 375° anniversaire de Beauport en 2009, le 250° anniversaire de la bataille de Sainte-Foy en 2010, etc.

2005





Réalisation: Service de la culture Production: Service des communications

Février 2005

www.ville.quebec.qc.ca